

opérations de pêche et d'augmenter ainsi la production. Les pêcheurs bénéficient d'une aide supplémentaire sous forme de primes à raison de \$160 par tonne des vaisseaux nouvellement construits en vertu de la loi de 1955 sur les vaisseaux de pêche (primes).

En mai 1958, le gouvernement de Terre-Neuve a adopté une loi sur la reconstruction et le radouage des vaisseaux de pêche et côtiers qui permet au gouvernement d'aider financièrement à l'entretien et à prolonger la durée de la flotte existante.

Les autres services comprennent des écoles de pêche où l'on enseigne le génie de la navigation et de la pêche, des services consultatifs à la disposition des pêcheurs en ce qui concerne les agrès et l'équipement, des recherches industrielles, la construction d'usines, la gestion et l'économie, l'aide aux syndicats de pêcheurs, des rapports météorologiques et sur les glaces et la recherche et le sauvetage des naufragés. En 1957, une loi intitulée Loi sur le sel de pêche a été adoptée qui assurera une surveillance plus rigoureuse quant à l'usage de sel de pêche.

Les eaux intérieures de Terre-Neuve, excellentes pour la pêche sportive, ne sont pas exploitées sur un pied commercial. Les lacs et les étangs demeurent sous la juridiction de la Division des ressources naturelles du ministère provincial des Mines et des Ressources, mais les cours d'eaux,—fréquentés par des poissons migrateurs, notamment le saumon et la truite de mer,—relèvent du gouvernement fédéral. La surveillance et la conservation du poisson sont ainsi devenues totalement ou principalement fonctions du ministère fédéral des Pêcheries. Quant aux lacs et aux étangs, cependant, ces questions relèvent du gouvernement provincial ou des deux gouvernements à la fois.

Île-du-Prince-Édouard.—Les pêches maritimes et intérieures de l'Île-du-Prince-Édouard sont administrées par le gouvernement fédéral. Le ministère provincial des Pêcheries complète l'activité du gouvernement fédéral qui porte principalement sur l'inspection et la conservation et plus particulièrement sur l'expansion de l'industrie de la pêche. Le ministère provincial assiste les pêcheurs et l'industrie du point de vue technique et, par l'entremise de la Commission de prêts aux pêcheurs, accorde aussi de l'aide pour l'achat de bateaux et de moteurs. Des prêts s'élevant à 50 p. 100 du coût de ce matériel sont disponibles.

Les cours d'eau de la province, pour la plupart alimentés par des sources et d'un débit régulier, sont très favorables à la reproduction des espèces sportives dont la truite mouchetée est la plus importante. Des investigations, en vue d'accroître le nombre de truites d'une taille attrayante pour les pêcheurs à la ligne, sont menées par l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada aux emplacements fournis par le gouvernement provincial. Les barrages et le poisson indispensables aux expériences sont fournis par le gouvernement fédéral. Malheureusement, plusieurs des étangs fertiles et très productifs de la province ont disparu mais le gouvernement provincial s'occupe activement de restaurer les barrages et de les remettre à la disposition du public.

Nouvelle-Écosse.—En Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral supplée à la juridiction législative de la province par une surveillance effective et par l'application des lois et programmes relatifs aux pêches maritimes et intérieures. Toutefois, le gouvernement provincial reconnaît qu'il existe plusieurs domaines où l'initiative provinciale est appropriée et nécessaire eu égard à l'importance des ressources des pêches pour l'emploi, l'industrie, le commerce et l'amusement.

La Division de la pêche du ministère du Commerce et de l'Industrie s'occupe des intérêts provinciaux dans la pêche commerciale. La Commission de prêts aux pêcheurs et la Commission de prêts industriels sont administrées par ce ministère; la première prête aux pêcheurs pour l'achat de bateaux et moteurs nouveaux et améliorés et la seconde consent des prêts pour la construction ou l'amélioration des usines de conditionnement du poisson. Les solliciteurs de prêts reçoivent des conseils techniques et des directives et l'on assure l'inspection et le service d'enquête à la Commission de prêts. Le personnel du génie fournit des services semblables à ceux de l'industrie de la pêche qui n'ont pas besoin d'aide financière ainsi qu'aux occupations collatérales ou dépendantes comme l'industrie